



**Pass sanitaire, obligation vaccinale et dose de rappel :  
l'essentiel des dernières annonces gouvernementales**

A l'issue d'un Conseil de défense sanitaire organisé vendredi 17 décembre dernier, le Gouvernement a annoncé de nouvelles mesures pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 :

- Passe sanitaire « Un projet de loi sera soumis début janvier [2022] pour transformer le passe sanitaire en passe vaccinal », a annoncé Jean Castex précisant que désormais « seule la vaccination sera valable dans ce passe ».

Les salariés qui sont soumis à l'obligation de présenter un passe pour continuer à exercer leurs fonctions, devront donc à l'avenir, sous réserve de l'adoption et du contenu de cette future loi, justifier d'un schéma vaccinal et un test négatif à la Covid-19 ne sera plus suffisant pour générer un passe valable.

- Obligation vaccinale des soignants

La 3ème dose de vaccin deviendra obligatoire pour les soignants et les pompiers à partir du 30 janvier 2022, a parallèlement annoncé samedi 18 décembre 2021, le Ministre de la Santé.

- Dose de rappel

« Dès le 3 janvier 2022, le rappel sera possible dès que l'on aura passé le délai de 4 mois par rapport à la deuxième injection », a également déclaré Jean CASTEX.

Comme habituellement, ces annonces sont à considérer avec prudence dans l'attente de l'adoption des textes annoncés.